

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 05 juin 2023

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la salle Minotaure, à Vendôme, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du cinq mai deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Monsieur Alexandre AVRIL ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Nadia ESSAYAN ; Madame Karine GLOANNEC-MAURIN ; Madame Ambre LOUISIN ; Madame Magali SAUTREUIL ;

L'Etat :

Monsieur Benoît LECERF ; Madame Laëtitia DE MONICAULT, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Michèle PREVOST ;

La mairie de Château-Renault :

Madame Brigitte DUPUIS, Maire de Château-Renault ;

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Joël HAFKIN ; Madame Cécile LESTRADE ; Monsieur Denis WALGENWITZ ;

Les représentants du personnel :

Madame Julie GERMAIN ; Monsieur Julien HAIRAULT ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Delphine BENASSY ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Julie GAYET ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Monsieur Jean-Patrick GILLE ; Monsieur Patrice LATRON ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SEANCE :

Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Stéphane CHARTIER, Directeur de cabinet de Madame la Maire de Château-Renault ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, cheffe de service Création, Territoires et Publics à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Sami TLILI, chargé de mission Industries culturelles à la Région Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 16

- Votants : 24 (dont huit pouvoirs)

REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU POLE PATRIMOINE

Délibération n°11-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Dans le cadre de sa mission patrimoine, l'agence Ciclic Centre-Val de Loire, valorise les images d'archives amateurs, en proposant leur intégration dans une œuvre audiovisuelle.

La diffusion peut se faire selon plusieurs modes : Programme TV, Internet, plateforme de streaming, exposition, cinéma, festival. La durée de cette cession peut aller de quelques mois à 30 années.

Ciclic Centre-Val de Loire procède à la facturation des exploitants de ces images en se reportant à une grille tarifaire établie en 2007, puis rectifiée une première fois en 2015 avec l'approbation du conseil d'administration.

Deux documents contractuels finalisent cette transaction : un devis et une licence d'utilisation d'extraits d'œuvres audiovisuelles.

La contractualisation intervient après la phase de recherche et de validation du projet par l'agence Ciclic.

Depuis 2021, cette procédure est complètement automatisée grâce à l'ouverture de l'espace pro du site memoire.ciclic.fr. Ce dernier a été conçu au regard des pratiques très actuelles concernant la mise à disposition et la vente d'images d'archives.

Les prestations facturées s'adressent à plusieurs catégories d'utilisateurs :

- Les institutions publiques telles que les collectivités territoriales ou régionales,
- Les professionnels de l'audiovisuel, producteurs et réalisateurs de films,
- Les institutions culturelles : Musée, médiathèque, cinéma,
- Les associations sportives, culturelles, patrimoniales,
- Les chaînes de télévision locales régionales ou nationales.

Depuis 2019, cette grille est aussi utilisée dans le cadre de la Résidence patrimoine afin d'élaborer l'apport en industrie accordée par l'agence Ciclic aux auteurs accompagnés. On peut citer les projets suivants : *Ultraviolette* de Robin Hunzinger, *La Photo Retrouvée* de Pierre Primetens, *La parole de Violette* de Julie Biro...

Les prestations sont de deux catégories :

- Cession de droits de diffusion
- Frais techniques et administratifs

La grille de tarif est découpée en trois grandes parties :

- Secteur commercial
- Secteur non commercial
- Frais techniques et administratifs

Au vu de l'augmentation et de la variété des diffuseurs audiovisuels actuels notamment avec l'arrivée des plateformes de streaming (Netflix, Amazon Prime, Disney +, HBO max etc..), il est apparu indispensable d'ouvrir la grille à différents modes de diffusion et de proposer des tarifs supplémentaires. La modification de la grille permet aussi de simplifier certaines offres pour plus de cohérence et d'efficacité.

Pour ce faire, Ciclic Centre-Val de Loire s'est rapproché d'autres structures homologues pour comparer et s'accorder sur des prestations alors inconnues.

Un espace de dialogue et de partage a été mis en place au sein de l'association Inédits (Association qui regroupe les cinémathèques de sauvegarde des films amateurs en Europe) qui a permis de comparer les pratiques de l'agence et ses tarifs. Suite à ces échanges et par rapport aux règles de la concurrence, plusieurs modifications s'avèrent nécessaires afin de répondre aux enjeux actuels tout en gardant la spécificité d'établissement public de Ciclic.

Ces prestations sont considérées comme « la rémunération de services rendus », ce qui implique que Ciclic respecte les grands principes de tarification des services publics :

- l'égalité entre usagers,
- Les règles de la concurrence.

Rappel des recettes liées aux ventes d'images de 2020 à 2022 :

Année	Cession de droits	Frais technique	TOTAL
2020	17 040€	3 230€	20 270€
2021	32 815 €	8 656€	41 471€
2022	28 641€	6 030€	34 671€

➤ **Les modifications proposées en 2023**

La grille de tarification proposée est héritière de la première grille de tarifs, concernant les droits d'exploitation, de 2007 ainsi qu'à la refonte proposée en 2016.

Toutefois, plusieurs points sont à corriger pour mieux répondre à l'ensemble des demandes des usagers, répondre à des demandes encore non inscrites et améliorer la lisibilité de cet outil.

Trois axes ont guidé les modifications proposées :

- Proposition d'entrées tarifaires pour des pratiques comme la diffusion cinéma ou plateformes de streaming qui n'étaient pas encore intégrées.
- Augmentation mesurée de la plupart des tarifs pour continuer à rester en adéquation avec les pratiques dans le secteur.
- Simplification ou suppression de certaines offres, car peu ou pas utilisées et renforcer les propositions « web » dans une partie nommée « Diffusion internet, web documentaire ».

A titre de rappel, comme pour les précédentes itérations, les tarifs appliqués sont à la minute indivisible par addition des divers extraits utilisés. Bien que la grille de facturation n'affiche pas de tarifs pour une durée des extraits inférieure à 30 secondes, Ciclic Centre-Val de Loire s'autorise la possibilité de diviser le tarif d'une minute en deux lorsque la demande est inférieure à 30 secondes.

Pour chaque année supplémentaire de cessions, le tarif initial est augmenté de 10 %. Les montants peuvent être arrondis dans un souci de simplification des calculs.

POUR LE SECTEUR COMMERCIAL :

Au regard des pratiques actuelles et permanentes, il est proposé que la grille tarifaire ne comporte plus que la proposition de Multi diffusion sachant que les documentaires sont toujours proposés en diffusion multiple pour un temps donné puis en replay. Aujourd'hui, peu de programmes sont diffusés de façon unitaire.

Autres modifications proposées :

- Augmentation des tarifs pour une diffusion locale et régionale pour une durée de 1, 5 et 10 ans,
- Différentiation et ajout d'une ligne pour une diffusion uniquement sur internet pour 1, 5 et 10 ans,
- Augmentation et différenciation des tarifs pour une diffusion nationale sur les « Petites chaînes » gratuites ou payantes : Public Sénat, Planète, Histoire, RMC Découverte, TV5, etc,
- Ajout d'un tarif pour la diffusion TV : magazine TV, journal, émission, etc.,
- Ajout de tarifs pour une diffusion Cinéma 10, 20 et 30 ans
- Ajout de tarifs pour une diffusion sur les nouvelles plateformes de streaming pour 10 et 30 ans. A titre d'indication, la plateforme Netflix a sollicité Ciclic pour des images avec une demande de durée de diffusion de 70 ans pour ainsi dépasser la durée légale des droits d'auteur ce que Ciclic Centre-Val de Loire a refusé en accord avec la protection des ayants-droits.

Par ailleurs, dans le cadre d'une relation commerciale, l'agence doit être en capacité de pouvoir moduler ses tarifs.

POUR LE SECTEUR NON COMMERCIAL :

La formule de la grille de 2016 est respectée, par exemple est conservée la distinction entre les demandes région Centre-Val de Loire et le « hors région ». Toutefois, quelques ajouts sont proposés, comme :

- Clarification avec une distinction écrite des tarifs à la minute d'images et des forfaits pour les droits muséographiques ainsi que pour le spectacle vivant,
- Ajout de tarifs pour une diffusion en festival avec 2 forfaits selon la durée d'images intégrées, jusqu'à 2 minutes puis de 2 à 5 minutes d'images.

POUR LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

De façon générale, il est proposé que les frais techniques restent similaires, à cela près qu'un tarif heure de 70€ est intégré pour les « petites » demandes régionales qui ne nécessitent par plus d'une heure de travail. Ces demandes sont très souvent compliquées à gérer puisque faites par des partenaires régionaux. L'instauration d'un tarif plus souple permettra un échange plus serein et nous évitera toute phase de négociations parfois infructueuses.

La nouvelle grille tarifaire est présentée ci-dessous. Les modifications y sont indiquées en rouge. Les tarifs y sont présentés à la minute par addition des divers extraits utilisés. Si la durée totale des extraits est inférieure à 30 secondes le tarif à la minute peut être divisé par deux.

SECTEUR COMMERCIAL : Cession de droits pour l'intégration des images dans une nouvelle œuvre audiovisuelle + 10 % par année supplémentaire.	Montant / Minute TVA non applicable
Diffusion locale	
Multi Diffusion locale - 1 ans	80,00 € 100 €
Multi Diffusion locale - 5 ans	110,00 € 140 €
Diffusion régionale	
Multi Diffusion Régionale - 1 an	260,00 € 300 €
Multi Diffusion Régionale - 5 ans	360,00 € 420 €
Multi Diffusion Régionale - 10 ans	490,00 € 570 €
Diffusion internet	
Multi Diffusion internet, web 1 an	300 €
Multi Diffusion internet, web 5 ans	420 €
Multi Diffusion internet, web 10 ans	570 €
Diffusion nationale sur les « Petites chaînes » gratuites ou payantes + VOD et catch up : Public Senat, RMC Découverte, Histoire, TV5, Planète ...	
Multi Diffusion Nationale Petites chaînes- 1 an	260,00 € 400 €
Multi Diffusion Nationale Petites chaînes- 5 ans	360,00 € 560 €
Multi Diffusion Nationale Petites chaînes- 10 ans	490,00€ 760€
Diffusion nationale « Grandes chaînes » : TF1, France 2, France 3, France 5, Canal +, M6, Arte,	
Multi Diffusion nationale - 1 an	600 €
Multi Diffusion nationale - 5 ans	840 €
Multi Diffusion nationale - 10 ans	1 100 €
Diffusion unique toutes chaînes + replay : émission, journal télévisé, magazine	400 €
FORFAITS INTEGRANT LA VOD ET LE CATCH UP	
Multi Diffusion France - 5 ans	920 €
Multi Diffusion nationale et aire francophone - 5 ans	1 000 €
Multi Diffusion nationale et aire francophone - 10 ans	1 500 €
Multi Diffusion Europe - 5 ans	1 200 €
Multi Diffusion Europe - 10 ans	1 800€
Multi Diffusion Monde (Hors USA) - 5 ans	1 400€
Multi Diffusion Monde (Hors USA) - 10 ans	2 100 €
Multi Diffusion tous médias Monde - 5 ans	1 850 €
Multi Diffusion tous médias Monde - 10 ans	2 750 €
Multi Diffusion tous médias Monde - Durée légale des droits d'auteur	5 000 €
Diffusion Monde cinéma	
Multi Diffusion Monde cinéma 5 ans	600 €
Multi Diffusion Monde cinéma 10 ans	1200 €
Multi Diffusion Monde cinéma 20 ans	1800 €

Diffusion sur les plateformes de streaming : Netflix, Amazon Prime, Disney...Etc	Montant / Minute TVA non applicable	
Multi Diffusion Monde 10 ans	1500 €	
Multi Diffusion Monde 30 ans	3000 €	
	Tarif unique	
Exploitation vidéo	300 €	
SECTEUR NON COMMERCIAL		
Cession de droits pour la diffusion des images à travers des expositions, des projections, des spectacles et/ou dans le cadre d'actions pédagogiques.	Hors région Centre Val de Loire	Région Centre Val de Loire
Cession de droits pour une exposition	Montant / TVA non	Minute applicable
Droits muséographiques – de 1 mois à 12 mois moins de 10 min d'archives	80 €	40 €
	Tarif unique	
Droits muséographiques – Forfait 1 an - 10 min à 15 min d'archives	500 €	300 €
Droits muséographiques – Forfait 5 ans - 10 min à 15min d'archives	700 €	420 €
Droits muséographiques – Forfait 10 ans - 10 min à 15 min d'archives	1000 €	570 €
Cession de droits pour un spectacle vivant	Montant / TVA non	Minute applicable
Droits de diffusion jusqu'à 5 min d'archives - 3 ans	200 €	100 €
Droits de diffusion de 6 à 10 min d'archives - 3 ans	100 €	50 €
Droits de diffusion au-delà de 10 minutes	À deviser par le responsable	
Cession de droits pour les réseaux pédagogiques		
Droits de reproduction et droits de diffusion	Offerts	Offerts
Cession de droits diffusion en festival sans différenciation régionale.	Tarif unique	
Forfait Droits de diffusion jusqu'à 2 min d'archives 5 ans	170 €	
Forfait Droits de diffusion de 2 minutes à 5 min d'archives 5 ans	250 €	
Cession de droits films institutionnels et d'entreprise		
Film institutionnel (moins de 100 salariés). 1 an	250 €	
Film institutionnel (+ de 100 salariés). 1 an	350 €	
FRAIS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS.	Tarif pour une journée de travail	Tarif pour une demi-journée de travail
Secteur non commercial –	260 €	De 70 € à 140 €
Secteur commercial	320 €	170 €
Prestation technique complexe ou de grand volume	À deviser par le responsable	
Frais de sortie de copie de film (hors frais de transports)	100 €	

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé,

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Le conseil d'administration,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter la grille tarifaire présentée ci-dessus ;
- De permettre au directeur général de l'agence, dans le cadre d'une relation commerciale, d'accorder des remises pouvant aller jusqu'à 50% des tarifs indiqués ;
- D'appliquer la grille tarifaire à compter du 1er septembre 2023.

Votants : 24

Pour : 24

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique**